

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1735

25 août 2010

SOMMAIRE

Adilev Holding S.A.	83234	Intermetal S.A.	83250
Altima Situational Credit Fund	83280	JMCPS Holding S.A.	83245
ANB AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch	83242	Luxembourg Business Services S.à r.l. ...	83273
Arvensis S.A.	83241	Merlin Entertainments Group Luxembourg Topco S. à r.l.	83235
Atik Investments S.A.	83245	New Stream Petrol Station AG	83244
Azelis Holding S.A.	83251	Pagocu Cuatro Investments S.à r.l.	83245
BGP Holdings Europe S.à r.l.	83242	Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.	83243
Capag S.A.	83279	Phasecast S.A.	83241
Caventou Holding S.A.	83234	Polaris Energy Holdings S.A.	83277
CMT Lux S.A.	83271	Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l.	83244
Compagnie Internationale de Financement	83234	Reabasse Sàrl	83244
CORSAIR (Luxembourg) N°4 S.A.	83242	Revista Investissements	83273
Farmers Poker Club	83246	Ridge Way Spf S.A.	83276
Fortis Prime Fund Solutions Bank (Ireland), Luxembourg branch	83242	Rockpoint Apollo Properties S.à r.l.	83280
GSMP 2006 Institutional Holdings (Brenntag) S.à r.l.	83243	Rockpoint Cenda Properties S.à r.l.	83270
GSMP 2006 Offshore Holdings (Brenntag) S.à r.l.	83249	Rockpoint Holding S.à r.l.	83271
GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l.	83249	Rockpoint Quantum Properties S.à r.l. ...	83271
Helium Investment S.C.A.	83243	SGI Holding Luxembourg S.à r.l.	83242
Information Services Luxembourg	83245	SPE III Finance S.à r.l.	83234
Intermetal S.A.	83270	SPE III Gaïa S.à r.l.	83241
Intermetal S.A.	83250	SPE III Ouranos S.à r.l.	83241
Intermetal S.A.	83250	Stone Cross Holdings S.à r.l.	83244
Intermetal S.A.	83250	Talents Institutional Fund	83280
		Transincom A.G.	83245

Adilex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.556.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25/06/2010 à Luxembourg

L'Assemblée renouele pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010086002/16.

(100096192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Caventou Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.474.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25/06/2010 à Luxembourg

L'Assemblée renouele pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010086059/16.

(100096193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Compagnie Internationale de Financement, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.129.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25/06/2010 à Luxembourg

L'Assemblée renouele pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010086071/16.

(100096194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

SPE III Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.262.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1628 du 2 juillet 2008.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010086301/14.

(100096180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Merlin Entertainments Group Luxembourg Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.309.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Blackstone Capital Partners (Cayman) IV L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, by virtue of a proxy signed in New-York on the seventeenth day of June.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of “Merlin Entertainments Group Luxembourg Topco S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount

to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Blackstone Capital Partners (Cayman) IV L.P., as aforementioned, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named entity, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by one (1) manager.
2. John Sutherland, Manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time.
3. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Blackstone Capital Partners (Cayman) IV L.P., un limited partnership sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

dûment représenté par Pierre-Yves Genot, avocat, en vertu d'une procuration signée à New-York le dix-sept juin 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Merlin Entertainments Group Luxembourg Topco S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux

associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales a été souscrit par Blackstone Capital Partners (Cayman) IV L.P., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par un (1) gérant unique.
2. John Sutherland, gérant, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. L'adresse du siège social est fixée au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28333. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096172/316.

(100107623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Phasecast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086262/9.

(100096203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

SPE III Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.260.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1624 du 2 juillet 2008.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Gaïa S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010086302/14.

(100096195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

SPE III Ouranos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.259.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1628 du 2 juillet 2008.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Ouranos S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010086304/14.

(100096209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Arvensis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH - 1162 St-Prex, Suisse;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087793/17.

(100097067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

BGP Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.580.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086621/11.

(100096204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

CORSAIR (Luxembourg) N°4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 89.630.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010086659/10.

(100096186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

SGI Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.033.

Le 20 décembre 2006, le siège social de la société a été transféré au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGI Holding Luxembourg S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2010087905/13.

(100096181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

ANB AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger, (anc. Fortis Prime Fund Solutions Bank (Ireland), Luxembourg branch).

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.813.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de Fortis Prime Fund Solutions Bank (Ireland) Ltd

En date du 23 juin 2010, le Conseil d'Administration a décidé de changer la dénomination de la succursale luxembourgeoise "Fortis Prime Fund Solutions Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch" en "ABN AMRO Bank (Ireland) Limited, Luxembourg Branch", effective au 5 juillet 2010.

Cette décision a été prise suite au changement de la dénomination de la Société "Fortis Prime Fund Solutions Bank (Ireland) Limited" en "ABN AMRO Bank (Ireland) Limited", tel que décidé par le Conseil d'Administration en date du 11 juin 2010, avec effet au 5 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Fortis Prime Fund Solutions Bank (Ireland) Ltd

Luxembourg Branch

Robert Archbold / Manu Ribeiro

Référence de publication: 2010086718/20.

(100096102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Helium Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.981.

Le Bilan abrégé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086764/11.

(100096189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 327.740.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.245.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 20 janvier 2010, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 25 janvier 2010, sous la référence L100012498.

Par résolutions signées en date du 1^{er} janvier 2010, le gérant commandité a décidé de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010086864/16.

(100097063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

GSMP 2006 Institutional Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.978.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Simon Cresswell comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La démission de Josephine Mortelliti comme gérant de la Société avec effet au 20 avril 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH
- Eric GOLDSTEIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010087826/27.

(100096190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.990.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Bruno Bagnouls avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 11 décembre 2009;
2. acceptation de la démission de Ronan O'Donoghue avec adresse au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, de son mandat de gérant de type A avec effet au 29 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010086874/15.

(100096184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Stone Cross Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.015.

Le Bilan abrégé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086898/11.

(100096182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

New Stream Petrol Station AG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.871.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2010.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2010087007/14.

(100097066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Reabasse Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.694.

Extrait des résolutions prise par les associés en date du 5 juillet 2010

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088969/14.

(100097920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Atik Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATIK INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087012/11.

(100097070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Information Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Information Services Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087220/11.

(100097069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

JMCPS Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087250/9.

(100097064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pagocu Cuatro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pagocu Cuatro Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087360/11.

(100097072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Transincom A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.101.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010087482/20.

(100097065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

F P C, Farmers Poker Club, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 1, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg F 8.425.

— STATUTS

Les soussignés

1. Lentz Edmond, né le 5 septembre 1958 à Diekirch, salarié, demeurant à L-6555 Bollendorf-Pont, Am Neie Wee, 3, nationalité Luxembourgeoise.

2. Schumacher Frank, né le 15 novembre 1968 à Luxembourg, indépendant, demeurant à L-6955 Rodenbourg, rue de Wormeldange, 1, nationalité Luxembourgeoise.

3. Urbany Marie-Jeanne, née le 15 mai 1961 à Luxembourg, indépendante, demeurant à Bollendorf-Pont, Am Neie Wee, 3, nationalité Luxembourgeoise

Ont constitué le 4 juillet 2010 une association sans but lucratif régie par les présents statuts.

Chapitre I^{er} - Généralités

Art. 1^{er}. Dénomination et siège. L'Association porte la dénomination FARMERS POKER CLUB (en abrégé F P C). Elle a son siège à 1, rue de Wormeldange, L-6955 Rodenbourg.

Le siège pourra être transféré à tout autre endroit du pays par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 2. Objet. L'Association a pour objet:

- de contribuer au développement du Poker, notamment le Texas Hold'em au Luxembourg en accord avec les règlements de la LUXEMBOURG POKER ASSOCIATION (L.P.A.) et de la WORLD POKER ASSOCIATION (W.P.A.),
- d'organiser toutes sortes d'événements à caractère sportif et culturel y relatifs nationaux et internationaux,
- de servir de source d'information aux intéressés,
- de collaborer avec des organisations nationales et internationales dans le cadre de son objet,
- d'enregistrer la participation des joueurs affiliés à l'association à des tournois organisés à l'étranger.

L'association peut effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement. L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins. Elle pourra également organiser des activités culturelles à destination et/ou au profit de son public cible. L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

Art. 3. Durée. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Le premier exercice prend cours à la date de la constitution.

Art. 4. Membres et membres extraordinaires. L'association comporte les catégories de membres suivants, à savoir les membres fondateurs, les membres effectifs, les membres adhérents et les membres d'honneur.

Seuls les membres fondateurs et les membres effectifs disposent du droit de vote.

4.1 Les membres fondateurs.

Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association.

4.2 Les membres effectifs.

Peut devenir "membre effectif" de l'association toute personne physique ou association qui adhère aux présents statuts et qui pourra fournir un avantage à l'association en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Il est admis

par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Le membre effectif dispose d'un droit de vote simple.

4.3 Les membres adhérents

Peut devenir "membre adhérent" toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public. Le membre adhérent ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne saurait participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association. Le membre adhérent pourra bénéficier de certaines remises lors des manifestations organisées par l'association.

4.4 Les membres d'honneur

Peut devenir "membre d'honneur" toute personne qui se distingue particulièrement dans le soutien pour le F.P.C.

L'admission d'un "membre d'honneur" est formalisée par une décision du conseil d'administration.

La liste des membres est complétée chaque année par indication des modifications qui se sont produites au 31 décembre.

Art. 5. Démission / Exclusion. Tout membre a la possibilité de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts et/ou aux objets de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Avant toute décision du conseil d'administration puis de l'assemblée générale, le membre doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'exprimer y relativement.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 6. Ressources / Dons.

6.1 Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Les cotisations des membres
- Les subsides et subventions
- Les dons, legs ou sponsorings en sa faveur
- Les participations aux frais des manifestations organisées
- Les produits d'activités lucratives non récurrentes

L'admission d'un don, individuel ou collectif, au profit de l'association ne donne aucun droit au(x) donateur(s) de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

6.2 Cotisations:

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres effectifs est fixé par l'assemblée générale et ne peut être inférieur à 50,- Euro ni supérieur à 500,- Euro.

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres adhérents est fixé par l'assemblée générale et ne peut être inférieur à 5,- Euro ni supérieur à 100,- Euro.

Chapitre II - Administration

Art. 7. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois et au maximum de sept membres, élus par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans pour une première période et ensuite pour des périodes de trois ans.

Ils sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale à tout moment.

Le Conseil nomme parmi ses membres

- a. avec 3 membres un président, un secrétaire, un trésorier.
- b. avec 5 membres un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un suppléant.
- c. avec 7 membres un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et deux suppléants.

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Association, à l'exception de ceux réservés expressément par les statuts ou par la loi à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a qualité pour ester en justice comme défendeur et demandeur. Il pourra formuler toutes voies de recours ordinaires ou extraordinaires et transiger quand bon lui semble.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'Association est valablement engagée par signature conjointe du président et d'un membre du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement du président, par la signature du vice-président et d'un membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers pour une période déterminée.

Les membres démissionnaires peuvent être réélus.

Le Conseil se réunit sur convocation du président ou la moitié au moins de ses administrateurs et aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association.

Ces décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou dûment représentés par procuration écrite.

En cas de partage égal des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Le Conseil d'Administration délibère valablement sur les objets portés à l'ordre du jour lorsque la moitié de ses membres est présente.

Chapitre III - L'Assemblée Générale

Art. 8. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième (20%) des associés le demandent par écrit au conseil d'administration.

La convocation indiquant l'ordre du jour se fait au moins 8 jours avant par voie de la presse ou d'invitation individuelle.

L'Assemblée Générale pourra compléter son ordre du jour par simple décision à la majorité des votants.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres égale au 20^{ème} de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale régulièrement convoquée délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les votes par procuration écrite sont permis.

En cas de partage égal des voix, la voix du président de l'Association est prépondérante.

Art. 9. L'Assemblée Générale détient les pouvoirs les plus entendus pour agir dans la limite de l'objet social de l'Association et dans les limites fixées par les présents statuts. Elle ne peut délibérer que sur les points portés à son ordre du jour, tel qu'il est reproduit dans les convocations.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an lors du premier trimestre de l'année civile.

L'Assemblée Générale nomme parmi ses membres deux réviseurs de caisse.

Lors de cette réunion elle doit avoir pour ordre du jour au moins les points suivants:

- rapport du Conseil d'Administration,
- rapport du trésorier,
- rapport des réviseurs de caisse,
- approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- décharge et renouvellement du Conseil d'Administration.

Art. 10. Pour des raisons majeures, le conseil d'administration peut convoquer une assemblée extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée au moins 15 jours d'avance avec un ordre du jour détaillé peut apporter aux statuts toute modification aux conditions de présence et de majorité prévue à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 modifiée le 22 février 1984 et 4 mars 1994 sur les Associations et les Fondations sans but lucratif.

Art. 11. Les délibérations sont constatées par procès-verbaux signés par les membres du Conseil d'Administration et ceux des membres sociétaires qui en expriment le désir.

Les membres de l'Association peuvent en prendre librement connaissance au siège social.

Chapitre IV - Dissolution et Liquidation

Art. 12. La dissolution et la liquidation de l'Association sont réglées par les articles 18 à 24 de la loi du 21 avril 1928 modifiée le 22 février 1984 et 4 mars 1994 sur les Associations et les Fondations sans but lucratif.

En cas de dissolution de l'Association, le patrimoine social de l'Association sera versé à une ou plusieurs association(s) agréée(s) et œuvrant dans un domaine similaire.

L'affectation des biens sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Elle ne peut porter préjudice aux droits des tiers.

L'action des créanciers est prescrite par cinq ans à partir de cette publication.

Art. 13. Pour toute question non prévue dans les présents statuts il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 modifiée le 22 février 1984 et 4 mars 1994 sur les Associations et les Fondations sans but lucratif et aux règlements d'ordre intérieur à élaborer par le conseil et soumis à la ratification de l'Assemblée Générale.

Ainsi fait à Rodenbourg, le 04.06.2010.

Lentz Edmond / Schumacher Frank / Urbany Marie-Jeanne

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010099425/154.

(100107746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

GSMP 2006 Offshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.954.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Simon Cresswell comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La démission de Josephine Mortelliti comme gérant de la Société avec effet au 20 avril 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Botttereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH
- Eric GOLDSTEIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Manager

Référence de publication: 2010087829/27.

(100096208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.980.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Simon Cresswell comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La démission de Josephine Mortelliti comme gérant de la Société avec effet au 20 avril 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Botttereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD

- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH
- Eric GOLDSTEIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010087832/27.

(100096200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Intermetal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 98.155.

Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2010.

Gilles Jacquet.

Référence de publication: 2010087846/10.

(100096191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Intermetal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 98.155.

Lux Konzern S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2010.

Lux Konzern S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010087847/11.

(100096196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Intermetal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 98.155.

Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2010.

Lux Business Management Sàrl
Signatures

Référence de publication: 2010087848/10.

(100096199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Intermetal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.155.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 30 juin 2010.

CO-VENTURES S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010087849/10.

(100096202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.714.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of June.
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

1. Introduction.

1.1 A meeting of the shareholders of the Company as defined below was held on seventeen June 2010 before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"). The meeting opened at 09.30 a.m.

1.2 The "Company" is Azelis Holding S. A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 6 December 2006, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 122714 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 188, page 8984 dated 15 February 2007 and have been amended for the last time on 24 December 2008 by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, published in the Memorial number 325, page 15567 dated 13 February 2009.

2. Appointment of chairman, Secretary and Scrutineer.

2.1 Alan Peterson, whose professional address is in United Kingdom, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

2.2 The Chairman appointed Antoine Clauzel, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

2.3 The meeting elected François Bourgon, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

3. Attendance of the meeting by the board of directors. These appointments having been made, the Chairman welcomed the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), physically represented at the meeting by the following Directors, who presented to the Chairman powers-of-attorney of the other Directors:

- Mr Alan Peterson, Equity Investor Director and Chairman of the Board of Directors
- Mr Joris Copppe, Executive Management Director;
- Mr Günther Krauß, Executive Management Director;
- Mr François Bourgon Director; and
- Mr Antoine Clauzel, Director.

4. Declaration by chairman. The Chairman furthermore declared that:

4.1 All shareholders of the Company have been convened to this meeting by registered mail sent on 5 June 2010. In addition thereto, the convening notices have also been sent to all shareholders of the Company by e-mail.

4.2 The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies or having sent back voting forms (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, together with the proxy forms and voting forms, signed ne varietur by the Notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

4.3 In accordance with Article 15.8 of the Articles, this meeting may only proceed if the shareholders that are present or represented represent at least 50% of the Ordinary Shares plus one (1) Ordinary Share.

4.4 In accordance with Article 15.10 of the Articles, this meeting can furthermore only validly deliberate if at least half of the capital is represented, since it is convened to amend the Articles.

4.5 The attendance list shows that shareholders holding 2,435,892 Ordinary Shares and 2,516,924 Preferred Shares representing 99.53 percent of the share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies or by voting forms. It also shows that at 99.77 % of the Ordinary Shares are present at the meeting or represented at the meeting by proxies or by voting forms. All the Appearing Shareholders have declared that they have been duly convened.

4.6 This extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") is therefore properly constituted with the required quorum and represents the entire body of shareholders of the Company in accordance with Article 15.3 of the Articles of Association, and can validly consider all items of the agenda.

4.7 The Chairman of the Meeting then presents the agenda of the Meeting as follows:

Agenda

4.7.1 Presentation of the special report of the Board of Directors of the Company issued in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") in relation to the limitation and cancellation of the preferential subscription rights of the Shareholders in relation to the First Capital

Increase and the Second Capital Increase. Decision regarding the preferential subscription rights of Shareholders with respect to the First Capital Increase and the Second Capital Increase, as described below.

4.7.2 Decision to increase the share capital of the Company (the "First Capital Increase") by a maximum amount of EUR 817,111.25 (eight hundred and seventeen thousand one hundred and eleven Euros and twentyfive Eurocents) ¹ by creating and issuing up to 653,689 (six thousand fifty-three thousand six hundred and eighty-nine) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents), of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash, it being understood that such First Capital Increase is reserved to Executive Partners. The Company's share capital shall be increased pursuant to the First Capital Increase with the amount of the confirmed subscriptions effectively paid in, in case the capital increase is not completely subscribed. The amount of the actual paid-in subscriptions including premium pursuant to the First Capital Increase shall be referred to as the "Executive Partners Paid-In Subscription Amount".

4.7.3 Subscription to the First Capital Increase and payment.

4.7.4 Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above-mentioned First Capital Increase.

4.7.5 Decision to increase the share capital of the Company (the "Second Capital Increase"), by creating and issuing new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 6.93 (six Euros and ninety-three Eurocents) of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 5.68 (five Euros and sixty-eight Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total maximum amount including premium equal to EUR 11,800,000.-minus the Executive Partners Paid-In Subscription Amount; it being understood that such Second Capital Increase shall be reserved to Non-Executive Partners and to the Equity Investor. The Company's share capital shall be increased pursuant to the Second Capital Increase with the amount of the confirmed subscriptions effectively paid in, in case the capital increase is not completely subscribed.

4.7.6 Delegation to the Board of Directors, with full power of substitution, in order to (i) receive the subscriptions and payments for the Second Capital Increase and determine the final Second Capital Increase amount in accordance with the guidelines determined above and the number of new Ordinary Shares subscribed in the context of the Second Capital Increase and the resulting change in the articles of association and (ii) appear before a Luxembourg notary in order to enact such Second Capital Increase.

4.7.7 Power-of-attorney to the Board of Directors to implement the decisions made.

4.7.8 Miscellaneous.

For good order, the Chairman noted that the second agenda item contains a clerical error: whereas it states that the capital may be increased "by creating and issuing up to 653,689 (six thousand fifty-three thousand six hundred and eighty-nine) new Ordinary Shares", this should read "by creating and issuing up to 653,689 (six hundred fifty-three thousand six hundred and eighty-nine) new Ordinary Shares". There can however be no doubt about the agenda item in view of the context and the other numbers mentioned in the agenda items.

5. Presentation of special board report and Questions of shareholders. The Board of Directors presented its special report referred to in agenda item 2. The shareholders were given the opportunity to ask questions regarding the agenda items and the Board of Directors answered these questions, which document is shown to the Notary and shall be included in the Company's records which are kept at the registered office of the Company and is available to the shareholders.

The Chairman then proposed to proceed to a discussion and vote on the items of the agenda.

6. Resolutions. The purpose of this Meeting is to increase the Company's share capital.

Therefore, in accordance with Article 15.11 of the Articles, the decisions can only be validly adopted by both:

- (i) a two-third majority (2/3) of the votes cast; and
- (ii) the positive vote of at least one third (1/3) of the Ordinary Shares of the Executive and Non-Executive Partners present or represented in the meeting.

After due and careful deliberation, the following resolutions were approved by the Meeting with the required majorities as reflected in Appendix 1 to these minutes.

6.1 First resolution

The Board of Directors presented its special report on the limitation and cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders in relation to the First Capital Increase and the Second Capital Increase.

The Meeting declared having received and heard the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the 1915 Law and having duly analysed such report.

The Meeting expressly (i) resolved to accept this special report of the Board of Directors and (ii) accepted to waive and, to the extent appropriate, cancel or limit, the shareholders' preferential subscription right with respect to the First Capital Increase and the Second Capital Increase.

6.2 Second resolution

The Meeting established that the Executive Partners Paid-In Subscription Amount, as defined in the agenda of the Meeting, amounts to EUR 1,728,636.85 (one million seven hundred and twenty-eight thousand six hundred and thirty-six Euros eighty-five Eurocents) as evidenced by the bank certificate submitted to the Notary dated 17 June 2010.

The Meeting resolved consequently to increase the share capital of the Company (the "First Capital Increase"), by limiting and cancelling the preferential subscription rights, by an amount of EUR 520,673.75 (five hundred and twenty thousand six hundred and seventy-three Euros seventy-five Eurocents) by creating and issuing 416,539 (four hundred and sixteen thousand five hundred and thirty-nine) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents), of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash, it being understood that such First Capital Increase is reserved to Executive Partners.

Subscription and Payment

The Meeting resolved to accept and approve the following subscriptions:

- Francisco Aguilera subscribed for 2,980 (two thousand nine hundred and eighty) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 12,367.00 (twelve thousand three hundred and sixty-seven Euros), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Stefan Babiak subscribed for 628 (six hundred and twenty-eight) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,606.20 (two thousand six hundred and six Euros and twenty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Antonio Barios subscribed for 732 (seven hundred and thirty-two) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 3,037.80 (three thousand thirty-seven Euros and eighty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Alicia Bartolome subscribed for 423 (four hundred and twenty-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,755.45 (one thousand seven hundred and fifty-five Euros and forty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Matthew Brownhill subscribed for 321 (three hundred and twenty-one) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,332.15 (one thousand three hundred and thirty-two Euros and fifteen Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Alessandro Clerici subscribed for 8,563 (eight thousand five hundred and sixty-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 35,536.45 (thirty-five thousand five hundred and thirty-six Euros forty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Xavier Cochet subscribed for 769 (seven hundred and sixty-nine) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 3,191.35 (three thousand one hundred and ninety-one Euros and thirty-five Eurocents) , such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Santiago Cofrades subscribed for 282 (two hundred and eighty-two) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,170.30 (one thousand one hundred and seventy Euros and thirty Eurocents)), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Gianluca Cometti subscribed for 423 (four hundred and twenty-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,755.45 (one thousand seven hundred and fifty-five Euros and forty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Claudie Conduchet subscribed for 282 (two hundred and eighty-two) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,170.30 (one thousand one hundred and seventy Euros and thirty Eurocents)), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Susan Dewison subscribed for 311 (three hundred and eleven) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,290.65 (one thousand two hundred and ninety Euros and sixty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Michel Dumusois subscribed for 281 (two hundred and eighty-one) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,166.15 (one thousand one hundred and sixty-six Euro and fifteen Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Joaquin Escudero subscribed for 564 (five hundred and sixty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,340.60 (two thousand three hundred and forty Euros and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Paddy Fagan subscribed for 2,538 (two thousand five hundred and thirtyeight) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 10,532.70 (ten thousand five hundred and thirty-two Euros and seventy Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing

in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Peter Fields subscribed for 93,654 (ninety-three thousand six hundred and fifty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 388,664.10 (three hundred and eighty-eight thousand six hundred and sixty-four Euros and ten Eurocents), such subscriber stated that he had full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Marie Felius subscribed for 9,629 (nine-thousand six hundred and twenty-nine) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 39,960.35 (thirty-nine thousand nine hundred and sixty Euros and thirty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Glombova Gabriela subscribed for 628 (six hundred and twenty-eight) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,606.20 (two thousand six hundred and six Euros and twenty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Serge Gradys subscribed for 564 (five hundred and sixty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,340.60 (two thousand three hundred and forty Euros and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Tonio Grassman subscribed for 1,973 (one thousand nine hundred and seventy-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 8,187.95 (eight thousand one hundred and eighty-seven Euros and ninety-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Dermott P. Hughes subscribed for 2,678 (two thousand six hundred and seventy-eight) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 11,113.70 (eleven thousand one hundred and thirteen Euros and seventy Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Kasper Jalander subscribed for 1,973 (one thousand nine hundred and seventy-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 8,187.95 (eight thousand one hundred and eighty-seven Euros and ninety-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Steffen Kristensen subscribed for 1,198 (one thousand one hundred and ninety-eight) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-

five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 4,971.70 (four thousand nine hundred and seventy-one Euros and seventy Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Frédéric Liquier subscribed for 2,363 (two thousand three hundred and sixty-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 9,806.45 (nine thousand eight hundred and six Euros and forty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Rémi Magnière subscribed for 6,024 (six thousand and twenty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 24,999.60 (twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine Euros and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- David McCabe subscribed for 41,114 (forty-one thousand one hundred and fourteen) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 170,623.10 (one hundred and seventy thousand six hundred and twenty-three Euros and ten Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Gerhard Meinel subscribed for 12,843 (twelve thousand eight hundred and forty-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 53,298.45 (fifty-three thousand two hundred and ninety-two Euros and forty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Gianni Ostelli subscribed for 5,643 (five thousand six hundred and fortythree) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 23,418.45 (twenty-three thousand four hundred and eighteen Euros and forty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Jean Christophe Passerini subscribed for 423 (four hundred and twentythree) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,755.45 (one thousand seven hundred and fifty-five Euros and forty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Massimo Pensotti subscribed for 5,637 (five thousand six hundred and thirty-seven) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 23,393.55 (twenty-three thousand three hundred ninety-three Euros and fifty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal

have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Francisco Javier Perez Garcia subscribed for 282 (two hundred and eighty-two) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,170.30 (one thousand one hundred and seventy Euros and thirty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Juan Antonio Perez Sanchez subscribed for 282 (two hundred and eighty-two) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,170.30 (one thousand one hundred and seventy Euros and thirty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Denis Perruchot subscribed for 564 (five hundred and sixty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,340.60 (two thousand three hundred and forty Euros and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Maria Przeworski subscribed for 564 (five hundred and sixty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,340.60 (two thousand three hundred and forty Euros and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Pam Reay subscribed for 281 (two hundred and eighty-one) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,166.15 (one thousand one hundred and sixty-six Euros and fifteen Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Alan Reeve subscribed for 2,818 (two thousand eight hundred and eighteen) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 11,694.70 (eleven thousand six hundred and ninety-four Euros and seventy Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Paolo Rossi subscribed for 282 (two hundred and eighty-two) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,170.30 (one thousand one hundred and seventy Euros and thirty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Robert Samuels subscribed for 2,140 (two thousand one hundred and forty) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five

Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 8,881.00 (eight thousand eight hundred and eighty-one Euros), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Laurids Sorensen subscribed for 564 (five hundred and sixty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,340.60 (two thousand three hundred and forty Euros and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Xavier Sponton subscribed for 281 (two hundred and eighty-one) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,166.15 (one thousand one hundred and sixty-six Euros and fifteen Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Jane Spruce subscribed for 1,183 (one thousand one hundred and eighty-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 4,909.45 (four thousand nine hundred and nine Euros and forty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Ebru Telli subscribed for 8,508 (eight thousand five hundred and eight) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 35,308.20 (thirty-five thousand three hundred and eight Euros and twenty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Joan Traynor subscribed for 35,327 (thirty-five thousand three hundred and twenty-seven) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 146,607.05 (one hundred and forty-six thousand six hundred and seven Euros and five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Philip Turner subscribed for 281 (two hundred and eighty-one) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,166.15 (one thousand one hundred and sixty-six Euros and fifteen Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Ilse Van den Brandt subscribed for 564 (five hundred and sixty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,340.60 (two thousand three hundred and forty Euros and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles

of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Ronald van Strien subscribed for 1,284 (one thousand two hundred and eighty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 5,328.60 (five thousand three hundred and twenty-eight Euros and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Edward Verdult subscribed for 7,489 (seven thousand four hundred and eighty-nine) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 31,079.35 (thirty-one thousand and seventy-nine Euros and thirty-five), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Hans Udo Wenzel subscribed for 135,032 (one hundred and thirty-five thousand and thirty-two) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 560,382.80 (five hundred and sixty thousand three hundred and eighty-two Euros and eighty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- David Yould subscribed for 1,043 (one thousand and forty-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 4,328.45 (four thousand three hundred and twenty-eight Euros and forty-five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Hai Tao Zhou subscribed for 847 (eight hundred and forty-seven) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 3,515.05 (three thousand five hundred and fifteen Euros and five Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Michel Dubois subscribed for 11,482 (eleven thousand four hundred and eighty-two) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.15 (four Euros and fifteen Eurocents) per share, of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.90 (two Euros and ninety Eurocents) shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 47,650.30 (forty-seven thousand six hundred and fifty Euros thirty Eurocents), such subscriber being represented by Antoine Clauzel professionally residing in Luxembourg and Joris Coppys residing in Wuustwezel, who, after having stated that their principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declared to subscribe in the name and for the account of their principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

These new Ordinary Shares have been fully paid up by contribution in cash, as has been certified to the Notary.

6.3. Third resolution.

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

"The subscribed share capital is set at six million nine hundred forty-five thousand and three Euros and seventy-five Eurocents (EUR 6,945,003.75) divided into two million nine hundred and seventeen thousand one hundred and forty-seven (2,917,147) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one Euro twenty-five Eurocents (EUR 1.25) each and two million six hundred and thirty-eight thousand eight hundred and fifty-six (2,638,856) preferred shares (the "Preferred Shares"), with a nominal value of one Euro twenty-five Eurocents (EUR 1.25), each, fully paid up (100%)."

6.4 Fourth resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company (the "Second Capital Increase"), by limiting and cancelling the preferential subscription rights, by creating and issuing maximum of 1,453,299 (one million four hundred and fifty-three thousand two hundred and ninety-nine) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 6.93 (six Euros and ninety-three Eurocents) of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 5.68 (five Euros and sixty-eight Eurocents) to share premium, by way of contribution in cash for a total maximum amount including premium equal to EUR 10,071,362.07 (ten million seventy-one thousand three hundred and sixty-two Euros seven Eurocents); it being understood that such Second Capital Increase shall be reserved to Non-Executive Partners and to the Equity Investor. The Company's share capital shall be increased pursuant to the Second Capital Increase with the amount of the confirmed subscriptions effectively paid in, in case the capital increase is not completely subscribed.

6.5 Fifth resolution

The Meeting resolved that the subscription period for the Second Capital Increase shall be opened to Non-Executive Partners and to the Equity Investor as of 18 June 2010 and shall close on 28 June 2010 (the "Subscription Period").

The Meeting further resolved to delegate to the Board of Directors, with full power of substitution, the power to receive the subscriptions and payments for the Second Capital Increase during the Subscription Period and determine the final amount of the Second Capital Increase in accordance with the guidelines determined above and the number of new Ordinary Shares subscribed in the context of the Second Capital Increase.

The Meeting further resolved to delegate to the Board of Directors, with full power of substitution, the power to appear before a Luxembourg notary in order to enact such Second Capital Increase and the relevant amendment to article 5 of the Articles.

6.6 Sixth resolution

The Meeting resolved to delegate to the Board of Directors, with full power of substitution, the power to implement the decisions made, in particular the power to amend the shareholders' register of the Company in accordance with the relevant subscriptions made during the First Capital Increase and the Second Capital Increase.

7. Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed.

7.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

7.2 Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

7.3 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

7.4 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

7.5 This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxy holders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxy holders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

¹ Corresponding to an amount equal to EUR 2,712,809.30 including the applicable premium

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

1. Introduction.

1.1. Une assemblée des actionnaires de la Société ainsi que définie ci-dessous s'est tenue le dix-sept juin 2010. L'assemblée s'est ouverte à 9h30.

1.2. La "Société" est Azelis Holding S. A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 6 décembre 2006, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.122714 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 188, page 8984 daté du 15 février 2007 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 24 décembre 2008 du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 325, page 15567 du 13 février 2009.

2. Nomination des président, Secrétaire et Scrutateur.

2.1 Alan Peterson, dont l'adresse professionnelle est au Royaume Uni, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

2.2 Le Président a nommé Antoine Clauzel, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

2.3 L'assemblée a élu François Bourgon, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

3. Participation du conseil d'administration à l'assemblée. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a accueilli le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"), représenté personnellement à l'assemblée par les Administrateurs suivants qui ont présenté au Président les procurations des autres Administrateurs:

- Mr Alan Peterson, Administrateur Investisseur en Capital et Président du Conseil d'Administration
- Mr Joris Coppye, Administrateur de Gestion Exécutif;
- Mr Günther Kraußer, Administrateur de Gestion Exécutif;
- Mr François Bourgon, Administrateur; et
- Mr Antoine Clauzel, Administrateur.

4. Déclaration du président. Le Président a par la suite déclaré que:

4.1 Tous les actionnaires de la Société ont été convoqués à cette assemblée par lettres recommandées envoyées le 5 juin 2010. De plus, les convocations ont été aussi envoyées à tous les actionnaires de la Société par e-mail.

4.2 Les noms des actionnaires présents et de ceux représentés à l'assemblée par procuration ou par formulaire de vote (ensemble définis comme les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Actionnaires Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les procurations et les formulaires de vote, signés ne varient par le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

4.3 Conformément à l'article 15.8 des Statuts, cette assemblée peut seulement se tenir si les actionnaires qui sont présents ou représentés représentent au moins 50% des Actions Ordinaires plus une (1) Action Ordinaire.

4.4 Conformément à l'article 15.10 des Statuts, cette assemblée ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représenté, dans la mesure où elle a pour objet de modifier les Statuts.

4.5 Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant

2.435.892 Actions Ordinaires et 2.516.924 Actions Préférentielles représentant 99,53 % du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires ou par bulletins de vote. Il ressort aussi que 99,77 % des Actions Ordinaires sont présents ou représentés à l'assemblée par procuration ou par bulletin de vote. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement convoqués.

4.6 Cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") est dès lors valablement constituée, avec le quorum requis et représente tous les actionnaires de la Société conformément à l'article 15.3 des Statuts et peut dès lors valablement considérer les points mis à l'ordre du jour.

4.7 Le Président de l'Assemblée a présenté alors l'ordre du jour de l'Assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

4.7.1 Présentation du rapport spécial du Conseil d'Administration de la Société émis conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi de 1915") concernant la limitation et la suppression des droits de souscription préférentiels des Actionnaires en relation avec la Première Augmentation de Capital et la Seconde Augmentation de Capital. Décision relative aux droits de souscription préférentiels des Actionnaires dans le cadre de la Première Augmentation de Capital et de la Seconde Augmentation de Capital, telle que décrites ci-dessous.

4.7.2 Décision d'augmenter le capital social de la Société (la "Première Augmentation de Capital") pour un montant maximum de EUR 817.111,25 (huit cent dix-sept mille cent onze Euros et vingt-cinq centimes) par la création et l'émission d'un maximum de 653.689 (six cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-neuf) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire, étant entendu que cette Première Augmentation de Capital est réservée aux Associés Exécutifs. Dans l'hypothèse où cette augmentation de capital n'était pas souscrite dans son entièreté, le capital social de la Société sera augmenté, dans le cadre de la Première Augmentation de Capital, du montant des souscriptions confirmées, effectivement payées. Le montant des souscriptions effectivement payées, en ce compris la prime d'émission, dans le cadre de la Première Augmentation de Capital, sera défini ci-après comme le "Montant de Souscription Payé des Associés Exécutifs".

4.7.3 Souscription de la Première Augmentation de Capital et paiement.

4.7.4 Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la Première Augmentation de Capital.

4.7.5 Décision d'augmenter le capital social de la Société (la "Seconde Augmentation de Capital"), par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 6,93 (six Euros et quatre-vingt-treize centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 5,68 (cinq Euros et soixante-huit centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant maximum incluant la prime d'émission de EUR 11.800.000.-moins le Montant de Souscription Payé des Associés Exécutifs, étant entendu que cette Deuxième Augmentation de Capital est réservée aux Associés Non-Exécutifs et à l'Investisseur en Capital. Dans l'hypothèse où cette augmentation de capital n'était pas souscrite dans son entièreté, le capital social de la Société

sera augmenté, dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital, du montant des souscriptions confirmées effectivement payées.

4.7.6 Délégation au Conseil d'Administration, avec pleins pouvoirs de substitution, (i) de recevoir les souscriptions et paiements relatifs à la Seconde Augmentation de Capital et de déterminer le montant final de la Seconde Augmentation de Capital conformément aux instructions déterminées ci-dessus, et le nombre d'Actions Ordinaires nouvelles souscrites dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital et de modifier les statuts conformément à cette Seconde Augmentation de Capital et (ii) de comparaître devant un notaire afin d'acter cette Seconde Augmentation de Capital.

4.7.7 Procuration donnée au Conseil d'Administration pour mettre en oeuvre les décisions prises.

4.7.8 Divers.

Pour le bon ordre, le Président a noté que dans la version anglaise, le second point de l'ordre du jour contient une erreur d'écriture: alors qu'il est écrit que le capital social sera augmenté "by creating and issuing up to 653,689 (six thousand fifty-three thousand six hundred and eighty-nine) new Ordinary Shares", il devrait être lu "by creating and issuing up to 653,689 (six hundred and fifty-three thousand six hundred and eighty-nine) new Ordinary Shares". Il ne peut cependant pas y avoir de doute sur ce point de l'ordre du jour à la lumière du contexte et des autres montants mentionnés dans les points à l'ordre du jour.

5. Présentation du rapport spécial du conseil et Questions des actionnaires. Le Conseil d'Administration a présenté son rapport spécial tel que mentionné dans le point 2 de l'ordre du jour. Les actionnaires ont eu l'opportunité de poser des questions relatives aux points à l'ordre du jour et le Conseil d'Administration a répondu à ces questions, dont le document a été montré au notaire instrumentant et qui sera déposé avec les livres de la société qui se trouvent au siège social de cette dernière et qui est à la disposition des actionnaires.

Le Président a alors proposé de procéder à la discussion et au vote des points figurant à l'ordre du jour.

6. Résolutions. L'objectif de cette Assemblée est d'augmenter le capital social de la Société.

Dès lors, conformément à l'article 15.11 des Statuts, les décisions peuvent seulement être valablement adoptées par:

- (i) une majorité des deux tiers (2/3) des votes émis; et
- (ii) le vote positif d'au moins un tiers (1/3) des Actions Ordinaires des Associés Exécutifs et des Associés Non-Exécutifs présents ou représentés à cette Assemblée.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises par l'Assemblée aux majorités requises telles que reflétées dans l'Annexe 1 à ce procès verbal.

6.1 Première résolution

Le Conseil d'Administration a présenté son rapport spécial concernant la limitation et la suppression des droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec la Première Augmentation de Capital et la Seconde Augmentation de Capital.

L'Assemblée a déclaré avoir reçu et entendu le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915 et avoir dûment analysé ce rapport.

L'Assemblée a expressément (i) décidé d'approuver ce rapport spécial du Conseil d'Administration et (ii) accepté de renoncer et, dans la mesure appropriée, de supprimer ou limiter, le droit de souscription préférentiel des actionnaires relatif à la Première Augmentation de Capital et à la Seconde Augmentation de Capital.

6.2 Deuxième résolution

L'Assemblée a établi que le Montant de Souscription Payé des Associés Exécutifs, tel que défini dans l'ordre du jour de l'Assemblée, est de EUR 1.728.636,85 (un million sept cent vingt-huit mille six cent trente-six Euros et quatre-vingt-cinq centimes) tel que démontré par le certificat de blocage soumis au notaire daté du 17 juin 2010.

L'Assemblée a décidé par conséquent d'augmenter le capital social de la Société (la "Première Augmentation de Capital"), en limitant et annulant les droits de souscription préférentiels, par un montant de EUR 520.673,75 (cinq cent vingt mille six cent soixante-treize Euros et soixante-quinze centimes) par la création et l'émission de 416.539 (quatre cent seize mille cinq cent trente-neuf) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire, étant entendu que cette Première Augmentation de Capital est réservée aux Associés Exécutifs.

Souscription et Paiement

L'Assemblée a décidé d'accepter et d'approuver les souscriptions suivantes:

- Francisco Aguilera a souscrit à 2.980 (deux mille neuf cent quatre-vingts) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 12.367,00 (douze mille trois cent soixante-sept Euros), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Copppe résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré

souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Stefan Babiak a souscrit à 628 (six cent vingt-huit) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.606,20 (deux mille six cent six Euro et vingt centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Antonio Barios a souscrit à 732 (sept cent trente-deux) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 3.037,80 (trois mille trente-sept Euros quatrevingts centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Alicia Bartolome a souscrit à 423 (quatre cent vingt-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.755,45 (mille sept cent cinquante-cinq Euros et quarante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Matthew Brownhill a souscrit à 321 (trois cent vingt-et-une) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.332,15 (mille trois cent trente-deux Euros et quinze centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Alessandro Clerici a souscrit à 8.563 (huit mille cinq cent soixante-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 35.536,45 (trente-cinq mille cinq cent trente-six Euros et quarante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Xavier Cochet a souscrit à 769 (sept cent soixante-neuf) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 3.191,35 (trois mille cent quatrevingt-onze Euros et trente-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Santiago Cofrades a souscrit à 282 (deux cent quatre-vingt-deux) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.170,30 (mille cent soixante-dix Euros et trente centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Gianluca Cometti a souscrit à 423 (quatre cent vingt-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un

apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.755,45 (mille sept-cent cinquante-cinq Euros et quarante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Claudie Conduchet a souscrit à 282 (deux cent quatre-vingt-deux) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.170,30 (mille cent soixante-dix Euros et trente centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Susan Dewison a souscrit à 311 (trois cent onze) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.290,65 (mille deux cent quatre-vingt-dix Euros et soixante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Michel Dumusois a souscrit à 281 (deux cent quatre-vingt-une) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.166,15 (mille cent soixante-six Euros et quinze centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Joaquin Escudero a souscrit à 564 (cinq cent soixante-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.340,60 (deux mille trois cent quarante Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Paddy Fagan a souscrit à 2.538 (deux mille cinq cent trente-huit) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 10.532,70 (dix mille cinq cent trente-deux Euros et soixante-dix centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Peter Fields a souscrit à 93.654 (quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 388.664,10 (trois cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quatre Euros et dix centimes), ce souscripteur, après avoir déclaré avoir pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Marie Felius a souscrit à 9.629 (neuf mille six cent vingt-neuf) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 39.960,35 (trente-neuf mille neuf cent soixante Euros et trente-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Glombova Gabriela a souscrit à 628 (six cent vingt-huit) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.606,20 (deux mille six cent six Euros et vingt centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Serge Gradys a souscrit à 564 (cinq cent soixante-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.340,60 (deux mille trois cent quarante Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Tonio Grassman a souscrit à 1.973 (mille neuf cent soixante-treize) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 8.187,95 (huit mille cent quatre-vingt-sept Euros et quatre-vingt-quinze centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Dermott P. Hughes a souscrit à 2.678 (deux mille six cent soixante-dix-huit) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 11.113,70 (onze mille cent treize Euros et soixante-dix centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Kasper Jalander a souscrit à 1.973 (mille neuf cent soixante-treize) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 8.187,95 (huit mille cent quatre-vingt-sept Euros et quatre-vingt-quinze centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Steffen Kristensen a souscrit à 1.198 (mille cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 4.971,70 (quatre mille neuf cent soixante et onze Euros et soixante-dix centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Frédéric Liquier a souscrit à 2.363 (deux mille trois cent soixante-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 9.806,45 (neuf mille huit cent six Euros et quarante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Rémi Magnière a souscrit à 6.024 (six mille vingt-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 24.999,60 (vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et

Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandat a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandat, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- David McCabe a souscrit à 41.114 (quarante et un mille cent quatorze) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 170.623,10 (cent soixante-dix mille six cent vingt-trois Euros et dix centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandat a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandat, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Gerhard Meinel a souscrit à 12.843 (douze mille huit cent quarante-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 53.298,45 (cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quarante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandat a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandat, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Gianni Ostelli a souscrit à 5.643 (cinq mille six cent quarante-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 23.418,45 (vingt-trois mille quatre cent dix-huit Euros et quarante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandat a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandat, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Jean Christophe Passerini a souscrit à 423 (quatre cent vingt-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.755,45 (mille sept cent cinquante-cinq Euros et quarante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandat a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandat, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Massimo Pensotti a souscrit à 5.637 (cinq mille six cent trente-sept) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 23.393,55 (vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-treize Euros et cinquante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandat a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandat, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Francisco Javier Perez Garcia a souscrit à 282 (deux cents quatre-vingtdeux) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de 1.170,30 (mille cent soixante-dix Euros et trente centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandat a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandat, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Juan Antonio Perez Sanchez a souscrit à 282 (deux cent quatre-vingtdeux) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.170,30 (mille cent soixante-dix Euros et trente centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandat a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandat, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Denis Perruchot a souscrit à 564 (cinq cent soixante-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.340,60 (deux mille trois cent quarante Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Maria Przeworski a souscrit à 564 (cinq cent soixante-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.340,60 (deux mille trois cent quarante Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Pam Reay a souscrit à 281 (deux cent quatre-vingt-une) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.166,15 (mille cent soixante-six Euros et quinze centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Alan Reeve a souscrit à 2.818 (deux mille huit cent dix-huit) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 11.694,70 (onze mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-dix centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Paolo Rossi a souscrit à 282 (deux cent quatre-vingt-deux) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.170,30 (mille cent soixante-dix Euros et trente centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Robert Samuels a souscrit à 2.140 (deux mille cent quarante) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 8.881,00 (huit mille huit cent quatre-vingt-un Euros), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Laurids Sorensen a souscrit à 564 (cinq cent soixante-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.340,60 (deux mille trois cent quarante Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Xavier Sponton a souscrit à 281 (deux cent quatre-vingt-une) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.166,15 (mille cent soixante-six Euros et quinze centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré

souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Jane Spruce a souscrit à 1.183 (mille cent quatre-vingt-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 4.909,45 (quatre mille neuf cent neuf Euros et quarante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Ebru Telli a souscrit à 8.508 (huit mille cinq cent huit) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 35.308,20 (trente-cinq mille trois cent huit Euros et vingt centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Joan Traynor a souscrit à 35.327 (trente-cinq mille trois cent vingt-sept) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 146.607,05 (cent quarante-six mille six cent sept Euros et cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Philip Turner a souscrit à 281 (deux cent quatre-vingt-une) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.166,15 (mille cent soixante-six Euros et quinze centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Ilse Van den Brandt a souscrit à 564 (cinq cent soixante-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.340,60 (deux mille trois cent quarante Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Ronald van Strien a souscrit à 1.284 (mille deux cent quatre-vingt-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 5.328,60 (cinq mille trois cent vingt-huit Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Edward Verdult a souscrit à 7.489 (sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 31.079,35 (trente et un mille soixante-dix-neuf Euros et trente-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Hans Udo Wenzel a souscrit à 135.032 (cent trente-cinq mille trente-deux) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront

alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 560.382,80 (cinq cent soixante mille trois cent quatre-vingt deux Euros et quatre-vingts centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- David Yould a souscrit à 1.043 (mille quarante-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 4.328,45 (quatre mille trois cent vingt-huit Euros et quarante-cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Hai Tao Zhou a souscrit à 847 (huit cent quarante-sept) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 3.515,05 (trois mille cinq cent quinze Euros et cinq centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Michel Dubois a souscrit à 11.482 (onze mille quatre cent quatre-vingtdeux) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,15 (quatre Euros et quinze centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,90 (deux Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 47.650,30 (quarantesept mille six cent cinquante Euros et trente centimes), ce souscripteur, représenté par Antoine Clauzel résidant professionnellement à Luxembourg et Joris Coppys résidant à Wuustwezel, qui, après avoir déclaré que leur mandant a pleine connaissance des Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de leur mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

Ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement payées par apport en numéraire, tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

6.3 Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à six millions neuf cent quarante-cinq mille trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 6.945.003,75), divisé deux millions neuf cent dix-sept mille cent quarante-sept (2.917.147) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et en deux millions six cent trente-huit mille huit cent cinquante-six (2.638.856) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%)".

6.4 Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société (la "Seconde Augmentation de Capital"), en limitant et annulant les droits de souscription préférentiels, par la création et l'émission d'un maximum de 1.453.299 (un million quatre cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingtdix-neuf) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 6,93 (six Euros et quatre-vingt-treize centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 5,68 (cinq Euros et soixante-huit centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant maximum incluant la prime d'émission de EUR 10.071.362,07 (dix millions soixante-et-onze mille trois cent soixante-deux Euros et sept centimes), étant entendu que cette Seconde Augmentation de Capital est réservée aux Associés Non-Exécutifs et à l'Investisseur en Capital. Dans l'hypothèse où cette augmentation de capital n'était pas souscrite dans son entièreté, le capital social de la Société sera augmenté, dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital, du montant des souscriptions confirmées effectivement payées.

6.5 Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé que la période de souscription pour la Seconde Augmentation de Capital sera ouverte aux Associés Non-Exécutifs et à l'Investisseur en Capital à partir du 18 juin 2010 et se clôturera le 28 juin 2010 (la "Période de Souscription").

L'Assemblée a par la suite décidé de déléguer au Conseil d'Administration, avec pleins pouvoirs de substitution, le pouvoir de recevoir les souscriptions et paiements relatifs à la Seconde Augmentation de Capital durant la Période de Souscription et de déterminer le montant final de la Seconde Augmentation de Capital conformément aux instructions déterminées ci-dessus et le nombre d'Actions Ordinaires souscrites dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital.

L'Assemblée a par ailleurs décidé de déléguer au Conseil d'Administration, avec pleins pouvoirs de substitution, le pouvoir de comparaître devant un notaire luxembourgeois afin d'acter cette Seconde Augmentation de Capital et les modifications nécessaires à l'article 5 des Statuts.

6.6 Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de déléguer au Conseil d'Administration, avec pleins pouvoirs de substitution, le pouvoir de mettre en oeuvre les décisions prises, en particulier le pouvoir de modifier le registre des actionnaires de la Société conformément aux souscriptions effectuées dans le cadre de la Première Augmentation de Capital et de la Seconde Augmentation de Capital.

7. Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié.

7.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

7.2 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

7.3 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Actionnaires Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte,

7.4 Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

7.5 Ce document ayant été lu aux Actionnaires Comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Actionnaires Comparants (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: A. Peterson, A. Clauzel, F. Bourgon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27664. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089828/1147.

(100100167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Intermetal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.155.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 30 juin 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010087850/10.

(100096207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.571.

Il résulte d'un contrat de modification reçu le 8 juin 2010 et daté au 15 janvier 2010, que l'associé unique Rockpoint Cenda Holding L.L.C., réside dorénavant à l'adresse suivante et ce avec effet au 15 janvier 2010, à savoir:

Woodlawn Hall, Old Parkland

3953 Maple Avenue, Suite 300

Dallas, TX 75219 (USA)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Munsbach, le 10 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010087882/18.

(100096198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Rockpoint Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.959.

Il résulte d'un contrat de modification reçu le 8 juin 2010 et daté au 15 janvier 2010, que l'associé unique Rockpoint German Residential Holdings LLC, réside dorénavant à l'adresse suivante et ce avec effet au 15 janvier 2010, à savoir:

Woodlawn Hall, Old Parkland
3953 Maple Avenue, Suite 300
Dallas, TX 75219 (USA)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010087884/18.

(100096187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Rockpoint Quantum Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.565.

Il résulte d'un contrat de modification reçu le 8 juin 2010 et daté au 15 janvier 2010, que l'associé unique Rockpoint Quantum Holding L.L.C., réside dorénavant à l'adresse suivante et ce avec effet au 15 janvier 2010, à savoir:

Woodlawn Hall, Old Parkland
3953 Maple Avenue, Suite 300
Dallas, TX 75219 (USA)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Munsbach, le 10 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010087885/18.

(100096205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

CMT Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.027.

L'an deux mille dix, le huit juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CMT LUX S.A.» (numéro d'identité 2007 22 00 927), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.027, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 554 du 6 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 233 du 3 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe JALLON, chargé d'affaires, demeurant à Saint-Avoid (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société

2) Administrateurs - commissaire aux comptes

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Pétange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Nabila MADANI, épouse WEISSE comme administrateur de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Vito LAVECCHIA, directeur technique, né à Accettura (Italie) le 7 février 1952, demeurant à F-54380 Bezaumont, 11, route d'Autreville.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Cyrille LEHNART comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société, la société à responsabilité limitée «CONCORD INTERNATIONAL MARKETING S. à r.l.», ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. JALLON, J.-M. WEBER, L. RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 juin 2010. Relation: CAP/2010/2022. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 juin 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010088024/63.

(100097360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Revista Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.548.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088978/14.

(100097921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Luxembourg Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 154.330.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Frédéric Barbier, indépendant, né le 29 juillet 1971 à Liège, domicilié 3, rue de la Laiterie, L-9910 Troisvierges, Grand-Duché de Luxembourg; et
2. Mademoiselle Marjorie Muller, juriste, née le 23 mars 1981 à Liège, domiciliée 26, rue du Bec, 4470 Saint-Georges-Sur-Meuse, Belgique.

Lesquels comparants ont requis la notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société") et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société pourra effectuer toute prestation de service relative au secrétariat général (encodage client, rédaction de courriers, factures, baux, conventions, devis, mailing,...) pour des clients au Luxembourg et/ou à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toute prestation de service relative à la délégation commerciale (développer les activités existantes des clients, études de marchés, prospection, développement de nouveaux marchés...) pour des clients au Luxembourg et/ou à l'étranger.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société aura la dénomination "Luxembourg Business Services S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune Troisvierges.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur - nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la société est unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à

s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - PARTICIPATION AUX PROFITS

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - TRANSFERT DE PARTS SOCIALES

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6 - ENREGISTREMENT DE PARTS

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - NOMINATION ET REVOCATION

La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - POUVOIRS

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - REPRESENTATION ET SIGNATURE AUTORISEE

Dans les rapports avec les tiers et la justice, chaque gérant aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver les actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - PRESIDENT, VICE-PRESIDENT, SECRETAIRE, PROCEDURES

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone (cela sera confirmé par écrit par la suite).

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé à la réunion en personne.

7.5 - RESPONSABILITE DES GERANTS

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 14 juin à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associés. Si il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

11.2 - LES COMPTES ANNUELS

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Une fois que l'assemblée générale annuelle des associés aura voté à la majorité sur la distribution des profits, le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Mesure transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la présente constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

SOUSCRIPTEUR	NOMBRE DE PARTS SOCIALES	MONTANT SOUSCRIT	% DE CAPITAL SOCIAL
Frédéric Barbier	375 parts sociales	9.375,- Euros	75%
Marjorie Muller	125 parts sociales	3.125,- Euros	25%
TOTAL	500 parts sociales	12.500,- Euros	100 %

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire de blocage

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Les frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- La Société sera administrée par deux gérants nommés pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Frédéric Barbier, né le 29 juillet 1971 à Liège et domicilié 3, rue de la Laiterie, L-9910 Troisvierges: gérant administratif; et

2. Mademoiselle Marjorie Muller, née le 23 mars 1981 à Rocourt (Liège) et domiciliée 26, rue du Bec, 4470 Saint-Georges-Sur-Meuse, Belgique: gérante technique.

Chacun des gérants engage la société par sa signature individuelle.

- Le siège social de la Société est établi au 3, rue de la Laiterie, L-9910 Troisvierges.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant. Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Babier, M. Muller, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 juin 2010 - WIL/2010/548 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 juillet 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010099458/183.

(100109032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Ridge Way Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.650.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088980/14.

(100097922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Polaris Energy Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.338.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société M.B.B LIMITED ayant son siège social au 7/F, Golden House, 30 Pottinger Street, Central, Hong Kong, ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, domicilié au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hong Kong, le 10 juin 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "POLARIS ENERGY HOLDINGS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut tenir des actions et des intérêts dans une société en commandite par actions luxembourgeoise qui sera constituée sous la dénomination de POLARIS ENERGY S.C.A. et peut agir comme actionnaire commandité de cette société.

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

L'achat et la vente de parts ou actions de sociétés tierces est de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, est admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des membres du conseil d'administration.

La société se trouve engagée par les signatures de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 mai à 17.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la société:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg – Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte – France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm – Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

4) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. LAC/2010/32061. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097600/148.

(100109126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Capag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.725.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 30 juin 2010

1. Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet immédiat.

2. Le Conseil décide de nommer Mlle Carina ASTORSSON Président du Conseil pour la même durée que son mandat d'Administrateur.

Pour la Société
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010089385/15.

(100097291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Altima Situational Credit Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.522.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 14 mai 2010, que Messieurs Gavin Farrell, David Sargison et Richard Goddard ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011 et que Deloitte S.A. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour Altima Situational Credit Fund
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Luc Bieber / Rick Daniels
- / VP

Référence de publication: 2010086586/19.

(100096221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Rockpoint Apollo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 136.938.

—
Il résulte d'un contrat de modification reçu le 8 juin 2010 et daté au 15 janvier 2010, que l'associé unique Rockpoint Apollo Holding, L.L.C., réside dorénavant à l'adresse suivante et ce avec effet au 15 janvier 2010, à savoir:

Woodlawn Hall, Old Parkland
3953 Maple Avenue, Suite 300
Dallas, TX 75219 (USA)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Munsbach, le 10 juin 2010.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2010087881/18.

(100096219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Talents Institutional Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 64.142.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg.
Corporate and Domiciliary Agent.

Référence de publication: 2010086936/12.

(100096220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.
